

Avenant n°1 à la convention n°1/3CO/2020 en date du 23/12/2020 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de M'tsangamouji pour les travaux d'aménagement du plateau de Chembényoumba

Vu la délibération n°118 en date du 03/12/2020 portant attribution de fonds de concours aux communes membres de la communauté de communes du centre-ouest ;

Vu la convention n°1/3CO/2020 en date du 23 décembre 2020 portant attribution d'un fonds de concours d'un montant de 1 631 000€ à la commune de M'tsangamouji pour la réalisation des travaux d'aménagement du plateau de Chembényoumba ;

Il est convenu ce qui suit,

Entre

La communauté de communes du centre-ouest (3CO) représentée par son président, Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa,

Et

La commune de M'tsangamouji représenté par Monsieur le maire ou son représentant

Préambule

Considérant que la durée de la convention n°1/3CO/2020 précitée est fixée à 3 ans et que ladite convention arrive à échéance le 23 décembre 2023 ;

Considérant que les travaux financés sont en phase finale de réalisation et ont fait l'objet d'un versement du fonds de concours à hauteur de 1 053 692.66€ ;

Vu le courrier de Monsieur le maire de M'tsangamouji en date du 30 novembre 2023 demandant une prolongation de 3 mois de la convention n°1/3CO/2020 afin de tenir compte du retard de livraison du chantier du fait de la défaillance de certaines entreprises ayant entraîné des résiliations de marchés suivies de nouvelles consultations ;

Article 1 : objet de l'avenant

La convention n°1/3CO/2020 en date du 23 décembre 2020 portant attribution d'un fonds de concours d'un montant de 1 631 000€ à la commune de M'tsangamouji pour la réalisation des travaux d'aménagement du plateau de Chembényoumba est prorogée pour une durée de 4 mois à compter du 23 décembre 2023.

Article 2 : autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Tsingoni, le 27/01/2024

Le président de la 3CO

Le maire de M'tsangamouji